

**Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou Algérie**

**Faculté des Sciences Humaine et Sociales**

**Ali Recham** Professeur de sociologie Université Mouloud Mammeri Algérie.

**Titre**

**Titre de la communication**

**De la déviance du sens au statut bafouillé de la personne victime d'agression sexuelle**

**Résumé de la communication**

Mon intervention s'inscrit dans **l'axe de la déviance** et prolonge ma réflexion communiquée au congrès précédent, à Montréal.

Le titre de ce congrès associe deux mots voire deux concepts, sur lesquels il est important de s'arrêter pour les interroger, les dérouler et les déconstruire dans l'imaginaire arabo-musulman afin de saisir leurs nuances et leurs subtilités dans ce contexte.

Bien qu'elle soit bannie socialement et punie par la loi, l'agression demeure encore associée à la virilité et confondue avec la force et la domination dont elle est le corollaire. De cette association : puissance-vigueur-agression, l'image banale pour ne pas dire positive de celle-ci, tire les ressources de sa résistance et sa survivance malgré les condamnations. En parallèle, la victime dépourvue de statut, est acculée à la faiblesse et l'impuissance, n'ose se montrer sans embûches, pour demander justice.

Par ailleurs tout ce qui est sexuel relève du tabou et entouré de silence. Le normal et l'anormal se confondent dans l'interdit de l'acte. La victime et l'agresseur sexuels, les deux, avec une proportion relative et mesurée, sont entachés par la honte-sexualité dont il est ardu de démêler dans son écheveau la pudeur et l'impudeur, le dicible et l'indicible, l'avouable et le honteux, l'innocent et le répréhensible. Le travail sur l'opacité et l'écart du sens est primordial pour redonner à la personne agressée son statut de victime... ce que je vais développer.

## **La communication :**

### **De la déviance du sens au statut bafoué de la personne victime d'agression sexuelle**

#### **Introduction**

Les femmes aujourd'hui en Algérie ne sont plus cloitrées chez elles comme autrefois. Même voilées elles sortent dans l'espace public, sur le lieu de savoir et de travail en vue de s'épanouir, de s'émanciper et de conquérir un statut social lié à la productivité. Cependant elles sont conscientes que le dehors est un lieu de prédation où non seulement leurs objectifs peuvent être compromis, mais elles risquent d'y perdre leur dignité.

Réduite à la chair de son corps d'où l'expression populaire « un bon morceau » pour parler d'une femme séduisante, celle-ci sait que dès qu'elle met ses pieds dehors, elle est guettée par des embêtements, des insultes, des violences et des harcèlements sexuel et moral. Souvent elle n'a que le silence pour résister à l'agressivité extérieure (surtout à l'harcèlement sexuel) et à l'incompréhension de sa famille car, avant qu'elle ne soit reconnue comme victime elle est considérée dans l'imaginaire populaire comme tentatrice.

Le corps de la femme est un objet de déshonneur aux conséquences dramatiques pour toute la famille c'est pourquoi nombreuses femmes préfèrent se taire et subir ou quitter le lieu de travail que de parler de harcèlement sexuel dont elles sont victimes. Certaines victimes, jeunes filles diplômées en droit capables de se défendre, ne recourent pas à la justice. Même s'il est difficile d'avoir des preuves objectives du harcèlement, le procès devant le tribunal de justice n'est jamais joué d'avance, en revanche, elles savent pertinemment qu'elles ne s'en sortent jamais indemnes du tribunal populaire.

## **Quelques rappels :**

J'ai montré précédemment que les victimes de l'agression sexuelle légère préfèrent se taire que de dénoncer. Les hommes et les femmes se rejoignent dans ce silence bien que les causes divergent. Les femmes ne disent rien à leurs maris ni à leurs familles et rarement à leurs collègues ou amies même quand elles sont célibataires et quand le silence devient pesant elles quittent le milieu de travail. La femme se tait car, dans les représentations sociales, on ne la voit pas comme victime, mais comme celle qui a perdu sa pureté et peu importe la manière dont elle est souillée : voulue ou imposée. La souillure tire sa signification et sa force de l'imaginaire social de la sexualité... La femme n'est jamais perçue d'emblée comme victime. Elle ne bénéficie guère de présomption d'innocence ni de circonstances atténuantes. Elle est souvent perçue comme tentatrice dont le corps est enflammé de désirs autrement dit c'est elle qui suscite et aiguise le désir de l'homme pour qu'il l'harcèle ou l'agresse. La femme est suspecte... Devant la (in)justice populaire, la personne ne sort jamais indemne, elle devient triplement victime : physiquement agressée, psychologiquement blessée et socialement discréditée, c'est pourquoi elle est condamnée au silence et à la souffrance que de défendre sa cause devant la justice...

## **L'éducation sexuelle :**

Le droit, tantôt suit l'évolution des mentalités, tantôt il les devance pour encadrer les pratiques et baliser le chemin du progrès.

L'agression sexuelle est à condamner, ouvertement, clairement et sans détour. Toute velléité tentant de la justifier, l'excuser ou jeter la faute sur l'autre est suspicieuse.

Au même titre que toutes les éducations, sportive, artistique... la sexualité doit être enseignée, sans ambages à l'école.

Cet enseignement contribue pleinement à sortir la sexualité du carcan taboué et l'inscrire entièrement, sans complexe, comme pratique humaine et naturelle.

Ensuite vient la deuxième étape qui consiste à montrer le licite et l'illicite, le permis et l'interdit. Décomplexer la sexualité afin de la rendre une pratique naturelle permet une séparation claire entre le l'agresseur sexuel et la victime de l'agression sexuelle. L'agresseur et la victime ne sont pas unis par la sexualité et les deux à la fois sont souillés par les images dépréciées qui lui sont associées, voire le premier est plutôt indemne que la deuxième car il est fort et puissant mais ils sont entièrement séparés, l'un est agresseur, violent, condamnable par la loi et la société, passible d'amende et de prison, l'autre on doit lui rendre justice et réparer son préjudice.

L'école joue ici un rôle très important. Elle va contribuer à déconstruire les fausses représentations et à construire les nouvelles valeurs selon les règles de droit.

### **La question sexuelle et l'appropriation du corps :**

L'algérien d'aujourd'hui s'est relativement défait de la vision traditionnelle et il s'est approprié l'imaginaire moderne du corps.

Dans un travail de recherche que j'ai effectué sur l'obésité et l'alimentation, les résultats montrent que la question du corps est omniprésente dans la vie quotidienne des algériens. Ces derniers se sont approprié le corps d'où la multiplication des salons de beauté, des salles de sport, la commercialisation des produits de beauté, le budget consacré à l'investissement du corps est de plus en plus important. La beauté et le diplôme comme capital individuel relèguent le capital familial au second plan dans les mariages. L'appropriation du corps est la conséquence de l'individualisation de la société. En revanche dans le domaine de la sexualité, la personne surtout la femme peine à revendiquer le corps comme propriété personnelle. La virginité demeure toujours une question familiale et tout corps féminin sexuellement entaché porte préjudice à l'honneur familial. C'est pourquoi à mon sens, affranchir les personnes sexuellement agressées de l'opprobre et les inciter à aller en justice sans que la plainte ne ternisse leur réputation, passe en premier par redonner le corps à l'individu et en

particulier à la femme. Le corps est plus une propriété individuelle que sociale. Redonner à la femme son corps dont la société l'a expropriée

### **Construire le statut de victime**

De façon générale dans l'imaginaire collectif, la victime est associée à la faiblesse, à l'impuissance, manque de courage, peur, féminité... Tandis que l'agression rime avec force, puissance, courage, virilité... Comme les images de la victime sont méprisées et les qualités de l'agression sont appréciées, l'agresseur tire profit de sa violence et s'affiche fort et virile au grand public et la victime écrasée sous le poids de la honte est condamnée à l'effacement car elle est incapable de se défendre.

Les choses doublent de complexité quand il s'agit de sexualité. Le tabou de celle-ci s'ajoute à la représentation détériorée de la victime. Tout ce qui est sexuel est tabou et entache ce qui entoure la sexualité et l'agresseur et la victime. La victime et l'agresseur se confondent dans le non dit de la sexualité. La personne agressée sexuellement, non seulement elle est incapable de se défendre, mais elle est aussi souillée par les images de la sexualité illicite «tentatrice, pute...». Afin de décomplexer la victime, il convient de la rétablir dans ses droits et reconnaître pleinement son statut sans toutefois tomber la victimisation.

## Repères Bibliographiques

Belarouci, Latéfa., « Les violences sexuelles faites aux femmes : la situation en Algérie », *Le journal des psychologues*, 2008/1 n°254.

Bennani, Jalil., *Le corps suspect*, Paris, Galilée 1980.

Bouatta, C., *Des corps et des mots, sexualité, genre et violences conjugales*, Alger, Ed SARP, 2014.

Bouhdiba, A., *La sexualité en Islam*, Paris, PUF, 1975.

Bozon, Michel., « Les significations sociales des actes sexuels », *ARSS*, 1999, n° 128.

Chabah, A., *Le couple arabe au XXI Siècle, les secrets d'une sexualité plus épanouie*, France 2d Quintessence, 2011.

Chebel, Malek., *Encyclopédie de l'amour en Islam. Erotisme, beauté et sexualité dans le monde arabe, en Perse et en Turquie*, Payot, 2003.

Dialmy, Abdessamad., *Sociologie de la sexualité arabo-musulmane*, Paris, l'Harmattan 2014.

Douglas, Mary., *De la souillure*, Paris, Ed La découverte, 1992.

El Feki, S., *La révolution du plaisir, enquête sur la sexualité dans le monde arabe*, Paris, Autrement, 2013.

Foucault, Michel., *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.

Verdiglione A et autres., *La sexualité dans les institutions*, Paris, Payot, 1976.